



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé**

Paris, le 04 décembre 2024

DPATSS

Affaire suivie par :

Chloé Martinez-Bricout

[Chloe.Martinez-Bricout@ac-paris.fr](mailto:Chloe.Martinez-Bricout@ac-paris.fr)

01 44 62 42 98

Lindsay Williams

[Lindsay.williams@ac-paris.fr](mailto:Lindsay.williams@ac-paris.fr)

01 44 62 44 66

Rectorat de Paris (site Visalto)

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

12, Boulevard d'Indochine

Le recteur de l'académie de Paris,  
recteur de la région académique Ile de France,  
chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France

à

Madame la Secrétaire Générale de la région académique  
Monsieur le Secrétaire Général de l'enseignement Supérieur  
de la Recherche et de l'Innovation

Mesdames et Messieurs les présidents d'universités

et directeurs d'établissements de l'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements

du second degré public

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Monsieur le Directeur du SIEC

Monsieur le Directeur du CROUS

Monsieur le Directeur du Réseau Canopé

Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques

Monsieur le Délégué régional académique à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports

## **N°24AN0194**

**Objet :** Mutation inter-académique des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) ; mutation nationale des médecins de l'éducation nationale (MEN) et des conseillers techniques de service social des administrations de l'état (CTSSAE).

**Référence :** Note de service ministérielle publiée aux BOENJ et BOESR du 14 novembre 2024 (NOR : MENH2428893N).

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la parution de la note de service ministérielle précisant les modalités de mutation des personnels visés en objet pour la rentrée 2025.

Les demandes de mutation au titre de la rentrée 2025 s'effectuent à partir de l'application AMIA à l'adresse et selon le calendrier suivant (cf. annexe M24 de la note de service ministérielle) :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Mutation des AAE, SAENES, Médecins et CTSSAE	Période desaisie des vœux	Edition et renvoi du dossier de mutation par l'agent	Transmission des dossiers par les académies à la DGRH	Entretiens PPR avec les structures d'accueil	Résultat des opérations de mutation
	Du <b>4 décembre</b> 2024 au <b>7 janvier 2025</b> inclus	Du <b>7 au 13 janvier</b> 2025 inclus	Jusqu'au <b>21 janvier</b> 2025 inclus	Jusqu'au <b>14 février</b> 2025	<b>28 mars 2025</b>

A l'issue de la période de saisie des vœux de mobilité, tout agent sollicitant une mutation doit se connecter, à nouveau, sur le site AMIA **afin d'imprimer personnellement** sa confirmation de demande de mutation avant de la retourner dûment complétée et signée, accompagnée des pièces justificatives éventuelles au rectorat de Paris.

Les campagnes de mutation inter-académique et nationales sont de la compétence de la DGRH-C2 mais les dossiers de candidatures doivent être transmis au rectorat de Paris, pour signature du recteur et complétude des dossiers, **par la voie hiérarchique, par mail**

Pour les AAE et les SAENES et Pour les médecins et CTSSAE :

[Chloe.martinez-Bricout@ac-paris.fr](mailto:Chloe.martinez-Bricout@ac-paris.fr) et [Lindsay.williams@ac-paris.fr](mailto:Lindsay.williams@ac-paris.fr)

Et en copie à : [dpatss-mobilites@ac-paris.fr](mailto:dpatss-mobilites@ac-paris.fr)

Cette confirmation de demande de mutation devra parvenir dans les **délais indiqués** conformément au calendrier susmentionné (soit au plus tard le 21 janvier 2025 pour l'ensemble des corps mentionnés ci-dessus), faute de quoi la demande de mutation ne sera pas prise en compte.

A compter du **28 mars 2025**, les agents devront se connecter sur AMIA pour prendre connaissance des résultats des opérations de mutation.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le recteur de la région académique Île-de-France,  
recteur de l'académie de Paris,  
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,  
pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire  
Et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

signé  
Thibaut PIERRE